



Jillali El Adnani.- *Mosquée de Paris: Une œuvre marocaine, un patrimoine mondial* (Casablanca: Éditions La Croisée des Chemins, CCME, 2016), 136p.

L'histoire de la Mosquée de Paris est restée à l'état de balbutiement jusqu'en 1992, date de la publication du livre d'Alain Boyer: *L'Institut musulman de la Mosquée de Paris* (Paris: CHEAM, 1992, 141.p). Les ouvrages écrits avant cette date sont restés inédits ou inconnus comme certains textes arabes en grande partie marocains. L'histoire de la Mosquée a surtout été marquée par un oubli persistant, depuis le milieu du XX^{ème} siècle, celui des promoteurs de l'édifice et de ses bâtisseurs. Cette réalité est devenue l'objet de controverses et de négations des origines historiques de l'édifice. L'histoire de la Mosquée de Paris se caractérise par la discrétion observée sur les circonstances de sa fondation. La permanence d'un statut juridique toujours en vigueur depuis 1957, résiste à toutes les tentatives visant à nier la place qu'a prise le Maroc dans la conception et la réalisation des traits spirituels et architecturaux de l'édifice. Pour éclairer les historiens et aussi les curieux de tout bord, Jillali El Adnani, historien du Temps Présent, a su mener une recherche sur la question et vient de publier un ouvrage format beau-livre sur l'histoire de la Mosquée de Paris.

Le projet de construire une mosquée à Paris date de la fin du XIX^{ème} siècle, mais elle n'a été conçue qu'en 1916 et surtout inaugurée en 1926 par le Sultan Moulay Youssef (1912-1927). L'auteur rapporte d'une manière concise comment l'histoire de la Mosquée de Paris est devenue une affaire d'appréciations diverses et parfois d'enjeux politiques, souvent révélés dans des récits qui ne concordent ni avec le contenu des archives ni avec la réalité historique. "La Société des *Habous* et des Lieux Saints" créée au Maroc en 1917, qui fut à l'origine de la construction de cet édifice, relève de la juridiction musulmane dite *Habous* ou *Waqf*, terme qui désigne le statut d'une terre ou d'un édifice en bien de mainmorte. Celui qui a émis le *Dahir* fondateur, un décret royal, fut le sultan marocain Moulay Youssef. Ce régime foncier immobilisait au service de Dieu ce bien de mainmorte, édifié par des musulmans, et désignait une fondation pieuse comme gestionnaire. La République, une et indivisible, a tout de même contourné la Loi de 1905, interdisant à l'État de financer les Lieux de culte, par le vote de la Loi de 1920 qui a permis sur le papier, le financement d'une institution musulmane qu'est la Mosquée de Paris en plein cœur du quartier Latin.

En partant de la date de l'établissement en 1912 du Protectorat au Maroc, l'auteur de l'ouvrage Jillali El Adnani, a pu retracer le contexte général qui a rendu possible la création d'un lieu de culte pour les musulmans à Paris. Ce projet allait devenir une nécessité pour la France, promue par ses conquêtes au rang de nation protectrice de l'Islam. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, l'Angleterre avait érigé deux mosquées à Londres, alors que Paris n'en avait encore construit aucune. Les milieux de la colonisation en Algérie étaient partagés entre la nécessité de continuer à grignoter le territoire du Maroc et étendre la colonie à ses dépendances et l'opportunité d'utiliser le prestige religieux du sultan pour déboucher sur le projet de la mosquée de Paris.

L'un des éléments majeurs qui a convaincu, auparavant, les autorités militaires et civiles à s'appuyer sur le prestige et l'aura du sultan du Maroc fut l'échec patent de la mosquée de Laghouat. Elle avait été financée et construite par les autorités françaises vers 1916, mais les musulmans de Laghouat boycottèrent cette mosquée bâtie par "les infidèles." Fait curieux, on ne fait pas état dans aucun des écrits traitant de l'histoire du culte et des mosquées de ce précédent échec cuisant à l'exception des sources provenant du fonds du Gouvernement Général de l'Algérie. D'autre part, les multiples services du Département des affaires musulmanes ne voyaient pas d'un bon œil le recours au personnel religieux des *muftis* et *cadis* algériens comme source de légitimation de la Mosquée de Paris. Les Tunisiens faisaient encore la prière du Vendredi au nom du sultan de Constantinople. C'est dans ces circonstances qu'on a reconnu Moulay Youssef, à Rabat et à Paris, comme étant le sultan de "l'Afrique du Nord et de l'Afrique occidentale."

La France, consciente de l'importance des liens historiques entre les sultans marocains et les émirs des Lieux Saints, a alors investi dans la symbolique de la personne du sultan en prenant acte de la solidité des liens entre les dynasties marocaines et les *Sharifs* de la Mecque. En effet, les biens *Habous* marocains dans ces régions remontent au XII^{ème} siècle et surtout au XVII^{ème} siècle. Les autorités françaises depuis Paris, et après la signature du Traité de Protectorat, découvrirent les documents attestant l'existence des maisons soumises au régime des biens de mainmorte, au profit des pèlerins marocains et maghrébins.

C'étaient là des pratiques anciennes mais qui furent empruntées par les autorités françaises lorsqu'elles conçurent le projet de créer des biens de mainmorte dans les Lieux Saints, soit la fondation de deux hôtels, et en même temps la construction d'un édifice pour le culte musulman en France, ce qui devait aboutir à l'édification d'une mosquée au cœur même de la ville de Paris. C'est dans ce contexte que l'envoi de la délégation marocaine au Hijaz est survenu. Le Général Lyautey voyait en le sultan Moulay Youssef un chef

religieux de l'Occident musulman et il fut à l'origine de l'envoi d'Ahmed Skirej et de Kaddour ben Ghabrit (futur directeur de la Mosquée de Paris) auprès du Sharif Hussein en vue de sonder ses intentions sur la question du *Khilafa* des musulmans et de son partage entre le sultan marocain et le Sharif Hussein.

L'année 1916 vit le lancement du projet de la mosquée par les milieux coloniaux, et les membres de "la Société des *Habous*" furent invités. C'est à partir de 1916 qu'on assista à un rapprochement historique entre l'émir Hussein et le sultan Moulay Youssef. Ce fut un retour à des liens historiques. Les sultans du Maroc avaient de tout temps envoyé des cadeaux et avaient constitué des immeubles en biens *habous* en faveur des pèlerins marocains et maghrébins.

Le projet de construire la mosquée de Paris fut placé après l'établissement du Protectorat sous la seule autorité spirituelle du sultan Moulay Youssef. La mise au point des grandes lignes du projet de création de la mosquée par le chef du protocole sultanien, se fit en concertation avec le sultan, le général Lyautey et deux hauts personnages appartenant à la confrérie Tijâniyya: le Cadi Ahmed Skirej et le Pacha de Marrakech, Thami El Glaoui. Le sultan et les confréries étaient devenus, comme le souhaitait Xavier Coppolani, des interlocuteurs privilégiés.

Kaddour Ben Ghabrit avait été chargé par le sultan Moulay Youssef, d'après la correspondance échangée entre ce même sultan et l'Emir Hussein du Hijaz, d'organiser le pèlerinage et d'acquérir deux hôtels à Médine et à la Mecque. Cette mission avait été parrainée par le Président de la République française et le Résident général Lyautey qui cherchaient par là à neutraliser le pouvoir turc et son hégémonie dans la région et aussi à gagner les cœurs des pèlerins de l'Afrique du Nord. Il avait fallu choisir entre la personne du sultan et celle du Bey de Tunis pour décider au nom de qui cette opération serait menée. Le manque de charisme religieux du Bey a écarté celui-ci du parrainage du projet de création de la Mosquée de Paris au profit de Moulay Youssef.

Toujours dans l'esprit de "la Société des *Habous*" qui combinait les juridictions musulmane et française, la ville de Paris, sur intervention d'Aristide Briand, décida le 26 mars 1921 de contribuer à cette création par la donation du terrain choisi face au Jardin des Plantes, dans le V^{ème} arrondissement. Le projet initial, proposé à Paris, fut largement modifié par l'architecte et conseiller du Général Lyautey, Maurice Tranchant de Lunel qui était directeur des Beaux-arts sous Lyautey (1912-1925). Le Président de "la Société des *Habous*," Kaddour Ben Ghabrit lui demanda d'établir le projet en compagnie de son adjoint dans la ville de Meknès Maurice Mantout, un autre

architecte de la Résidence à Rabat. Le Général Lyautey le mit à la disposition du ministère des Affaires Étrangères. Pierre Justinard écrit, dans un mémoire encore inédit sur la Mosquée de Paris, que Maurice Mantout “avait vécu dix ans au Maroc et connaissait admirablement l’architecture musulmane, ce qui lui conféra immédiatement la primauté sur ses confrères. La collaboration de ces derniers n’avait été demandée par la municipalité parisienne que pour éviter des fantaisies semblables à celles auxquelles s’était livré le premier auteur des plans de la mosquée en 1919.”

L’architecte Mantout aurait voulu concentrer sur le terrain tous les bâtiments habituellement dispersés dans l’espace de la ville arabe: mosquée, marché, *Hammam*, restaurant et jardins. Il se borna, précise Pierre Justinard: “(...) à s’inspirer de l’architecture traditionnelle du Maroc, en particulier de la *Medersa* Abou Inaniya de Fès.”

Avant le lancement des travaux en 1921 et avant l’inauguration en grande pompe le 15 juillet 1926, on procéda à deux opérations. D’abord ce fut la détermination de la *qibla*, le 22 mars 1922, à laquelle assistaient Ben Ghabrit, le Chambellan du sultan Ababou, l’astronome venu de Fès, Ben Sayah et d’autres personnalités marocaines et françaises tels Maurice Colrat, le Sous-secrétaire d’État à la Présidence du Conseil.

Bien que la Mosquée de Paris fût construite sur le modèle arabo-andalou, ce sont les artistes marocains qui ont effectué la totalité de l’œuvre comme l’atteste plusieurs témoignages français. Les mosaïstes étaient des fassis et les sculpteurs-menuisiers venaient de la ville de Meknès. L’œuvre dans son intégralité fut imitée de la *madrassa* Bu’nāniyya de Fès, qui datait du XIV^{ème} siècle avec aussi, et bien sur, une grande inspiration de la mosquée al-Quaraouiyine de Fès.

Une fois les gros œuvres finis, une équipe de mosaïstes sous la supervision du céléberrime artisan Moulay Driss, embarque le 1^{er} juillet 1923 au port de Casablanca ainsi que 260 caisses de mosaïques à destination de Bordeaux. Quarante jours plus tard, ajoute l’auteur, on annonce “l’envoi de 9 ouvriers marocains de Meknès chargés d’effectuer tous les travaux de menuiserie et de sculpture sur bois à la mosquée de Paris. Une autre version légèrement différente rapportée par Jillali El Adnani, est donnée par P. Justinard qui écrit: “Les premiers marocains arrivèrent à pied d’œuvre le 19 Juin 1923. Ils furent bientôt une trentaine qui comprenait des mosaïstes, des peintres, des sculpteurs sur bois et des sculpteurs sur plâtre. La plupart venaient de Fez qui est au Maroc la ville d’art par excellence, la ville à laquelle on demande depuis le dix septième siècle les meilleurs sculpteurs et les plus grands mosaïstes. Seuls les peintres étaient originaires de Meknès.”

Mais il faudrait ajouter à cela, bien sur, l'apport des œuvres tunisiennes, notamment l'influence de la Zaytouna ou encore les contributions orientales en matière de Tapis et de cadeaux ayant embellis la Mosquée de Paris.

Après la mort de Ben Ghabrit en 1954, la désignation de son successeur a fait problème, et la question de savoir s'il fallait modifier les statuts de "la Société des *Habous*" s'est posée à nouveau. L'acte de 1917 stipulait le respect des statuts et les membres susceptibles de remplacer les fondateurs et signataires ne pouvaient être considérés que comme des "amis de l'association et de l'Institut musulman." Dans un contexte général marqué par les avancées spectaculaires de l'Islam en Afrique occidentale et également en France, les autorités françaises ont alors cherché à s'appuyer sur les élites de l'AOF pour s'emparer de la direction de la Mosquée de Paris et pouvoir modifier ses statuts afin de pouvoir soustraire sa direction de l'autorité spirituelle du sultan marocain. Rappelons que la prière continuera à se faire au nom du Sultan Mohammed Ben Youssef, devenu le Roi Mohammed V, jusqu'en 1958.

La création d'une association des amis de l'Institut musulman proposée par le Gouverneur général de l'Algérie et le Ministre de la France d'Outre-mer en 1955 fut la première tentative de mettre la main sur la Mosquée de Paris. C'est ce projet que tente de réaliser l'Algérie depuis 2015 lorsqu'elle a déposé une demande officielle en vue de s'approprier cet édifice.

Cet ouvrage sous forme de beau-livre sur la Mosquée de Paris n'est pas seulement une œuvre qui retrace l'histoire politique d'un lieu de culte mais aussi une tentative, très équilibrée, de retracer l'histoire d'une œuvre, culturelle, culturelle et architecturale devenue incontournable dans le circuit des fidèles tout comme celui des touristes de passage dans la ville des lumières.

Khalid Ben-Srhir
Université Mohammed V de Rabat